

Acte de nomination 2026-042

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2026-041 en date du 30 janvier 2026 instituant une régie permanente de recettes et d'avances auprès de la Direction des Systèmes d'Information ,

ARTICLE 1 : Mr PEREZ Alberto est nommé régisseur de la régie permanente de recettes et d'avances avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mr PEREZ Alberto sera remplacé Mme Enâm YOUSFI ou Mr Gregorio MANIERI.

ARTICLE 3 : Le régisseur est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire

A Lyon, le 30 janvier 2026

Le Directeur Général
des Services



Philippe HUTHWOHL

Pour agrément,
P. L'Agent Comptable

Déborah JACOB

Pour acceptation,
Le Régisseur

Alberto PEREZ

Régisseur suppléant

Enâm YOUSFI

Régisseur suppléant

Gregorio MANIERI